



Projet d'Amélioration de Pêcheerie Raie Bouclée en Manche-Est

Comité de Pilotage Partenaires / Lancement - 14 juin 2021



FROM
NORD

POSEIDON
AQUATIC RESOURCE MANAGEMENT



Ordre du jour / 9h-11h30

- ▶ Ouverture / Tour de table (5')
- ▶ Lancement officiel (20')
 - ▶ Protocole accord porteurs
 - ▶ Lettre d'engagement partenaires - observateurs
- ▶ Revue du plan d'action et de ses évolutions (20')
- ▶ Points sur l'engagement des actions (1h45)
- ▶ Conclusion (~5/10')
 - ▶ Conclusion des échanges
 - ▶ Suites attendues-prévues - rappel

Ouverture (5')

▶ Tour de table

Tour de table - Partenaires / Observateurs

Nature	Organisation	Prénom	NOM	Poste	
Porteurs	OPN	Manuel	EVRARD	Directeur	<input checked="" type="checkbox"/>
		Raphaël	SAUVE	Adjoint de direction	<input type="checkbox"/>
	FROM NORD	Loeiza	LANCELOT	Chargé mission	<input checked="" type="checkbox"/>
		Solène	PREVALET		
		Christophe	RADENNE	Chargé mission	<input checked="" type="checkbox"/>
WWF France	Rita	SAHYOUN	Chargée de Programme marin et pêche durable	<input checked="" type="checkbox"/>	
Animateurs Assistant / Consultant	NFM	Arnauld	MANNER	Directeur	<input checked="" type="checkbox"/>
		Dominique	LAMORT	Chargé mission	<input checked="" type="checkbox"/>
	Poséidon	Vincent	DEFAUX	Consultant / Directeur	<input checked="" type="checkbox"/>
		Benoit	CAILLART	Consultant	<input type="checkbox"/>
Entreprises partenaires	Carrefour France	Yacine	HABET	Manager Marée	<input type="checkbox"/>
	Labeyrie Fine Foods	Manon	DURBEC	Responsable RSE Filière poisson	<input checked="" type="checkbox"/>

Tour de table - Partenaires / Observateurs

Nature	Organisation	Prénom	NOM	Poste	
Parties prenantes / sphère professionnelle	CNPMEM	Caroline	GAMBLIN	Chargé mission pêche et environnement	Exc.
	CRPMEM Normandie	Marc	DELAHAYE	Directeur	
		Nicolas	LEBLANC	Chargé mission	<input type="checkbox"/>
		Cécile	BEAUDEAN	Chargée mission	<input checked="" type="checkbox"/>
		Lucile	AUMONT	Chargée mission	<input type="checkbox"/>
	CRPMEM Hauts-de-France	Antony	VIERA	Secrétaire général	<input checked="" type="checkbox"/>
	FFP	Marion	FISCHER	Directrice	
		Paul	THOMAS	Chargé mission	<input checked="" type="checkbox"/>
	CCR EOS - NWWAC	Paddy	WALKER	Président RAC NWWAC/NSAC Président Focus Group Skates & Rays	Exc.
		Mo	MATHIES	Secrétaire générale du RAC	Exc.
Mathilde		VALLERANI	Secrétaire exécutive	<input type="checkbox"/>	

Tour de table - Partenaires / Observateurs

Nature	Organisation	Prénom	NOM	Poste	
Parties prenantes / sphère publique	APECS	Eric	STEPHAN	Coordinateur	Exc.
	Des Requins et des Hommes	Armelle	JUNG	Chargée de projet	<input checked="" type="checkbox"/>
	MSC France	Margaux	FAVRET	Directrice	<input checked="" type="checkbox"/>
		Manon	JOGUET	Responsable Pêcheries France	<input checked="" type="checkbox"/>
Scientifiques / Laboratoires	Agrocampus Ouest	Sophie	ELLIOTT	Post doctorante	<input type="checkbox"/>
	MNHN station Dinard	Eric	FEUNTEUN	Responsable équipe station Dinard	<input type="checkbox"/>
		Thomas	TRANCART	Chef équipe suivi élasmobranches	<input checked="" type="checkbox"/>
		Thomas	BARREAU	Responsable suivi criée élasmobranches – pôle DCF	<input checked="" type="checkbox"/>

Tour de table - Partenaires / Observateurs

Nature	Organisation	Prénom	NOM	Poste	
Administration	DPMA	Paul	MARGAT	Chargé de mission gestion des quotas de pêche	<input checked="" type="checkbox"/>
		Léa	PERTEL	Chargé de mission Pêche Loisir + raies et requins	<input checked="" type="checkbox"/>
	DIRM Manche Mer du Nord	David	SELLAM	Chef mission territoriale de Caen	<input checked="" type="checkbox"/>
	DIRM Hauts-de-France	Fabien	LE GALLOUDEC	Chef mission territoriale de Boulogne-sur Mer	<input type="checkbox"/>
		Sofia	MEZIANI		
DDTM DML 62	Julie	MATANOWSKI	Chef unité encadrement et Contrôle	<input type="checkbox"/>	

Lancement Officiel (20')

- ▶ Enregistrement sur FisheryProgress
- ▶ Rôles des participants du FIP
- ▶ Protocole accord / Partenaires-porteurs
- ▶ Lettre d'engagement / Autres partenaires et observateurs

Lancement Officiel

- ▶ Enregistrement sur le site [fisheryprogress](https://fisheryprogress.com)
 - ▶ A l'issue du COPIL de lancement
 - ▶ Délai de 15 jours / mise en ligne
- ▶ Rôle des participants
 - ▶ Partenaires
 - ▶ Observateurs
 - ▶ [Exemple](#)

Co-op

Aisla Jones

Contribution: Funding & implementation of workplan actions

Role: Industry-Retail

The Department of Environment, Food and Rural Affairs (Defra) (observers) ←

Iain Glasgow

Contribution: Implementation of workplan actions

Role: Government Entity

Lancement Officiel



Protocole d'accord FIP concernant la raie bouclée

- ▶ Protocole accord / partenaires - porteurs
 - ▶ FROM NORD, OPN et WWF
 - ▶ Engagement / durée des 5 ans / Mise en œuvre FIP
 - ▶ Définition rôles / contributions selon plan d'action
 - ▶ Prise en charge coûts / supports : AMO + OC
 - ▶ Trouver les moyens requis / travaux spécifiques

CONCLU ENTRE :

- (1) La société PANDA EURL, 35-37, rue Baudin, 93310 le Pré-St-Germain (n° TVA intra-communautaire : FR 903 884 991 88), filiale 100% du WWF France ci-après désigné « PANDA ».
- (2) L'Organisation des pêcheurs normands sise 4, quai Philippe Oblet – 14520 Port en Bessin (n° TVA intra-communautaire : FR 08508720044), ci-après désignée « OPN » - Organisation de producteurs (OP).
- (3) L'Organisation de Producteurs FROM Nord, sise 16, rue du Commandant Charcot – CS 10381 – 62200 Boulogne sur Mer (n° TVA intra-communautaire : néant) ci-après désignée « From Nord » - OP.

Nommés ci-après les porteurs

6 Accord des porteurs

PANDA

DocuSigned by:
ANDRIEUX Veronique
C7990A0507734D4

FROM Nord

FROM NORD
16 rue du Commandant Charcot
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél. 03 21 30 03 43 Fax 03 21 41 33 22
Siret 783 253 086 0002

OPN

OPN
4 Quai P. Oblet
14520 PORT EN BESSIN
Tél. 02 31 51 28 51
Fax 02 31 22 78 59

Lancement Officiel

▶ Lettre d'engagement / Autres partenaires - Observateurs

Dans la mesure de son engagement et de ses possibilités :

Partenaires

Observateurs

- | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ▶ Contribuer à la définition du plan d'action et son évolution | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▶ Participer au COPIL et/ou Groupes de Travail spécifiques | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▶ Contribuer à la réalisation et/ou au financement des actions | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

▶ Evolution possible du statut d'observateur à partenaire en fonction des intérêts :

- ▶ Travaux d'études
- ▶ Identification traçabilité
- ▶ Commercialisation
- ▶ Communication

Revue générale du plan d'actions et de ses évolutions (20')

- ▶ Bref rappel de la pré-évaluation et actualisation (10')
- ▶ Évolution du plan d'actions du FIP « raie bouclée Manche Est » suite à la réunion du 12 février 2021 (5')

Rappel rapide de la certification MSC et du mécanisme de notation et de la pêche

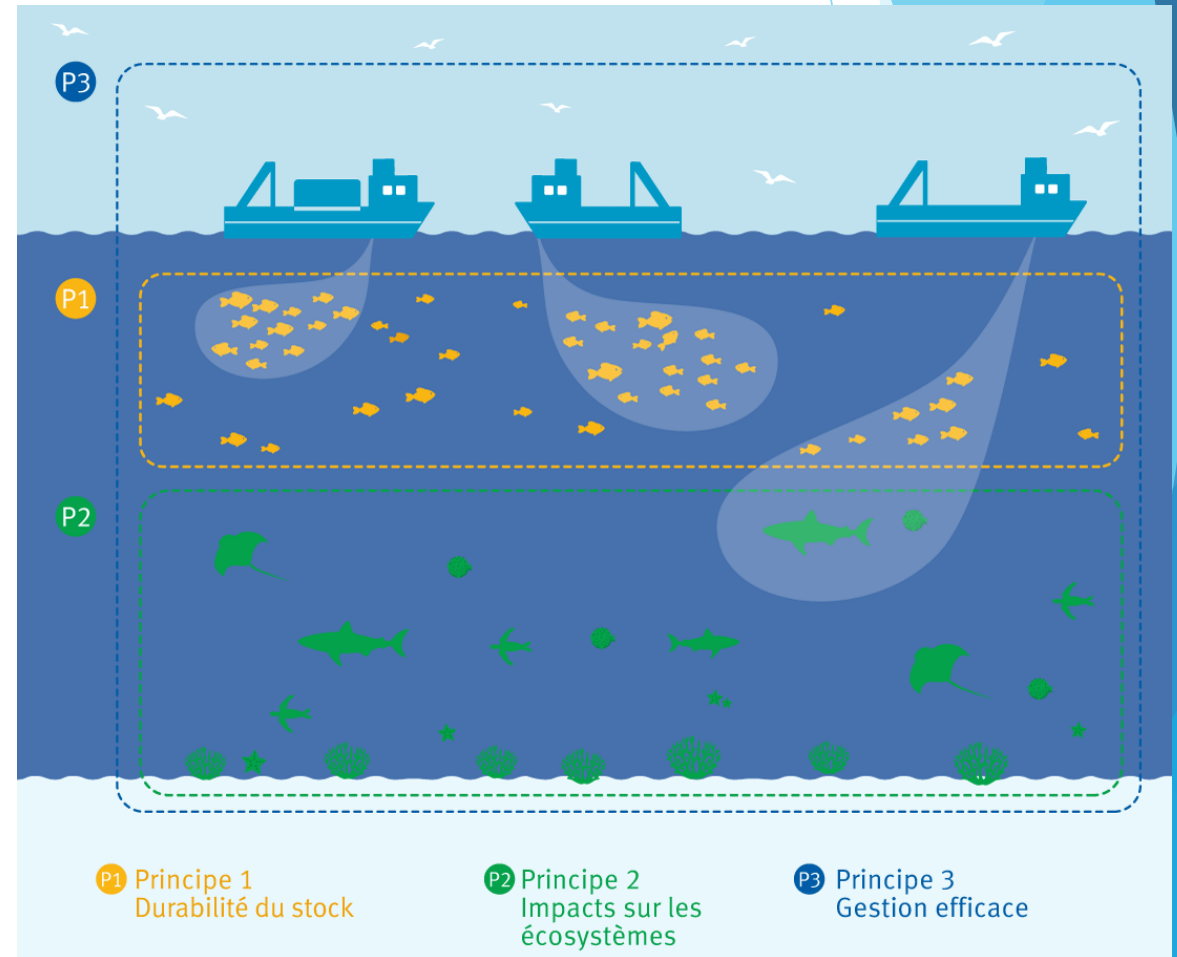
Pêcherie concernée :

Espèce: Raie bouclée (*Raja clavata*)
Stock de la zone concernée

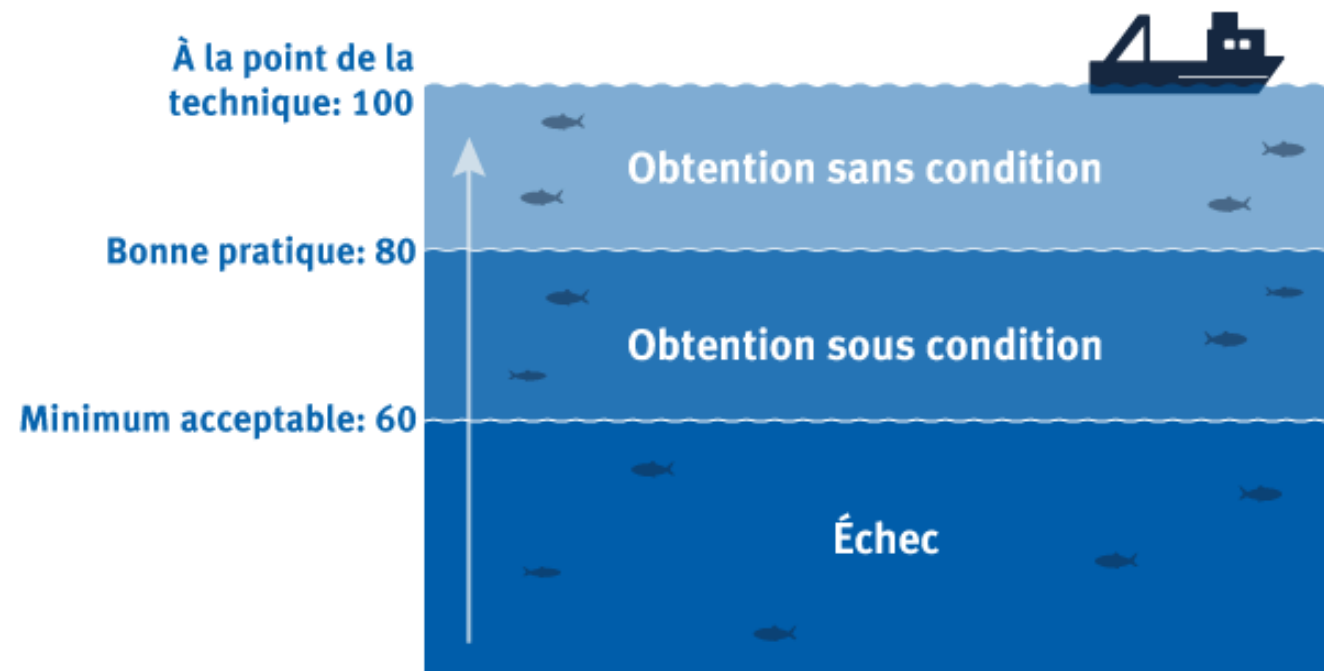
Zone de pêche: Manche Est CIEM Division 7d

Unité de certification - UdC : navires de pêche FROM NORD et OPN à la senne, au trémail, aux chaluts (*UoC* - anglais)

Unités d'évaluation - UdE : l'ensemble des autres navires éligibles pêchant la raie bouclée avec des engins similaires (*UoA*)

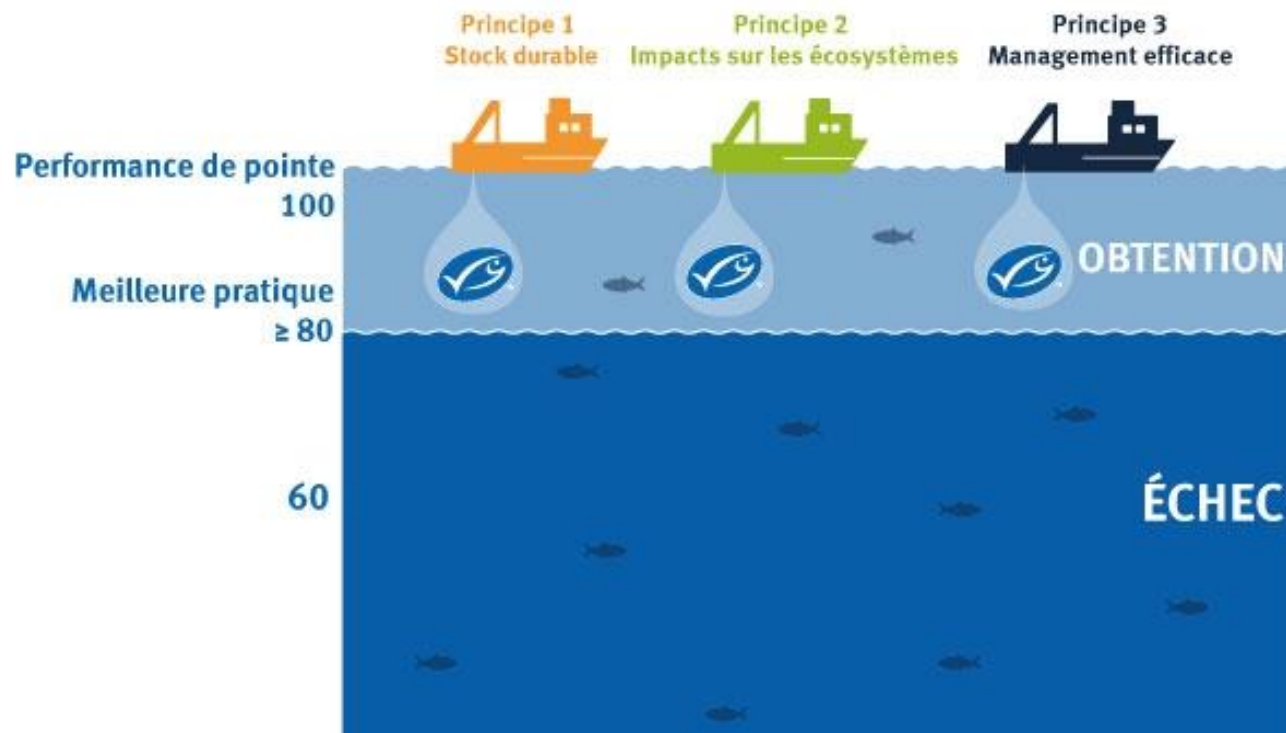


Rappel rapide de la certification MSC et du mécanisme de notation : notation des 28 IPs



Rappel rapide de la certification MSC et du mécanisme de notation : notation globale de la pêche

La pêche doit ensuite obtenir une note moyenne de 80 sur l'ensemble des indicateurs de performance pour chacun des trois principes pour obtenir la certification MSC



Pêcherie raie bouclée - Synthèse des problématiques identifiées (actualisé)

- **Principe 1 - Stock** : Note possible <80 / 4 conditions
 - **Le statut du stock de Manche Est n'est pas défini de façon analytique pour la raie bouclée**

Il n'y a pas de point de référence défini et l'utilisation du RBF (analyse des risques dans le cas des pêcheries en manque de données) comporte une approche très précautionneuse en ce qui concerne les sélaciens
 - **La stratégie de capture, les règles de contrôles et d'exploitation et les règles d'information et de suivi de la pêcherie ne sont pas spécifiques à la raie bouclée, mais globalisés à l'ensemble des raies**

ce qui ne garantit pas la pérennité spécifique du stock de raie bouclée

Résultats de la Pré-évaluation Situation initiale ou « année 0 » du FIP)

Principe 1 (Stock) - passage avec 4 conditions

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0
1	Résultat	1.1.1 Etat du stock	60-79
		1.1.2 Reconstitution du stock	---
	Stratégie de capture (Gestion)	1.2.1 Stratégie de capture	60-79
		1.2.2 Règles et outils de contrôle des	60-79
		1.2.3 Information et suivi	60-79
		1.2.4 Évaluation de l'état du stock	≥80

IP 1.1.2 non noté car l'IP 1.1.1 l'a été en utilisant une méthode d'analyse de risques (RBF)

IP 1.2.4 score par défaut car usage d'une méthode RBF en IP 1.1.1

Pêcherie raie bouclée - Synthèse des problématiques identifiées (actualisé)

- **Principe 2 - Environnement** : Note possible ≥ 80 / trémail, et deux conditions pour le chalut ;
<60 risque d'échec (actualisé) pour la senne actuellement
- **Chalut et senne: preuves insuffisantes de l'impact maîtrisée du chalut et de la senne danoise sur les habitats vulnérables dans la zone identifiée des ridens de Boulogne (faute probabilité d'absence d'impact mais des preuves requises)**
- **Senne: manque de preuves que la senne danoise n'entrave pas la reconstitution du stock de rouget-barbet**
et absence de stratégie de pêche spécifique à l'engin sur cette espèce secondaire des captures

Résultats de la Pré-évaluation

Principe 2 (Environnement) - « raie bouclée »

UdE : trémail - passe

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0
2	Espèces primaires	2.1.1 Etat	≥80
		2.1.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.1.3 Information	≥80
	Espèces secondaires	2.2.1 Etat	≥80
		2.2.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.2.3 Information	≥80
	Espèces ETP	2.3.1 Etat	≥80
		2.3.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.3.3 Information	≥80
	Habitats	2.4.1 Etat	≥80
		2.4.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.4.3 Information	≥80
	Ecosystème	2.5.1 Etat	≥80
		2.5.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.5.3 Information	≥80

Principe 2 (Environnement) - « raie bouclée »

UdE Chalut : passage possible avec deux conditions

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0
2	Espèces primaires	2.1.1 Etat	≥80
		2.1.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.1.3 Information	≥80
	Espèces secondaires	2.2.1 Etat	≥80
		2.2.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.2.3 Information	≥80
	Espèces ETP	2.3.1 Etat	≥80
		2.3.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.3.3 Information	≥80
	Habitats	2.4.1 Etat	60-79
		2.4.2 Stratégie de gestion	60-79
		2.4.3 Information	≥80
	Ecosystème	2.5.1 Etat	≥80
		2.5.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.5.3 Information	≥80

Principe 2 (Environnement) - « raie bouclée »

Senne danoise - risque d'échec (actualisé)

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation (actualisée) Année 0
2	Espèces primaires	2.1.1 Etat	≥80
		2.1.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.1.3 Information	≥80
	Espèces secondaires	2.2.1 Etat	<60
		2.2.2 Stratégie de gestion	<60
		2.2.3 Information	≥80
	Espèces ETP	2.3.1 Etat	≥80
		2.3.2 Stratégie de gestion	≥80
		2.3.3 Information	≥80
	Habitats	2.4.1 Etat	60-79
		2.4.2 Stratégie de gestion	60-79
		2.4.3 Information	≥80
Ecosystème	2.5.1 Etat	≥80	
	2.5.2 Stratégie de gestion	≥80	
	2.5.3 Information	≥80	

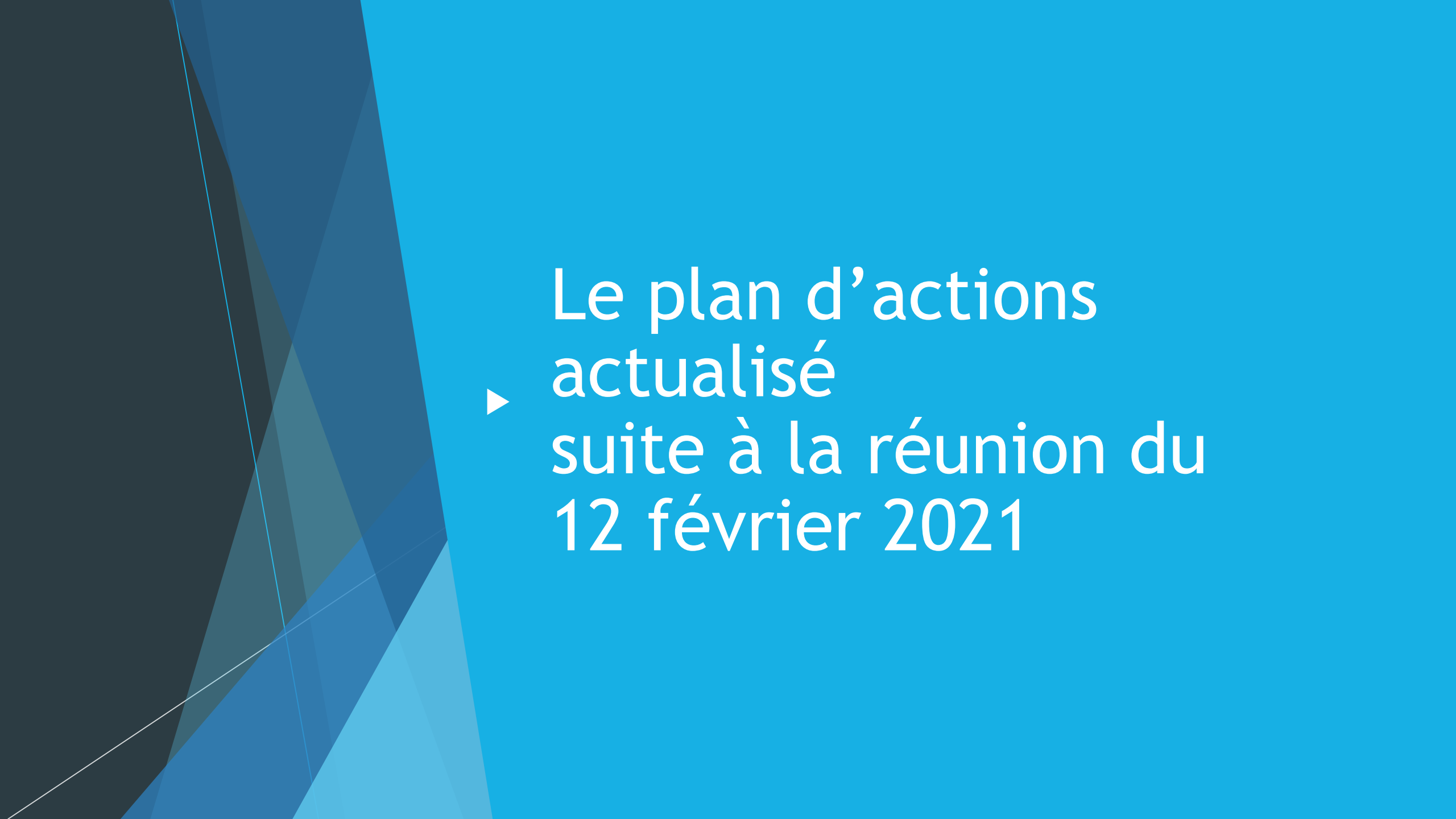
Unité d'évaluation senne danoise:
IPs 2.2.1. et 2.2.2 - pour le rouget-barbet de roche

Pendant l'élaboration du FIP:
 Passage à <60 selon les données recueillies sur la base de données et principe de précaution (IP 2.4.1)

Pêcherie raie bouclée - Synthèse des problématiques identifiées (actualisé)

- **Principe 3 - Gestion** : Note ≥ 80 / 1 condition
- **Absence d'objectifs spécifiques explicitement définis pour la pêche de raie bouclée**

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0
3	Gouvernance et politique	3.1.1 Cadre légal et/ou coutumier	≥ 80
		3.1.2 Consultation, rôles and responsa	≥ 80
		3.1.3 Objectifs à long terme	≥ 80
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1 Objectifs spécifiques de la pêche	60-79
		3.2.2 Processus de décision	≥ 80
		3.2.3 Conformité et Application	≥ 80
		3.2.4 Évaluation des performancesde s	≥ 80



Le plan d'actions
actualisé
▶ suite à la réunion du
12 février 2021

Thématique - groupe d'actions (GA)	Actions (numéro - titre)
<p>Amélioration des connaissances des activités de la pêche de raie bouclée (dont l'état du stock de raie bouclée) - GA1</p>	<p>1 - Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock</p> <p>3 - Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion</p>
<p>Minimisation des effets sur l'environnement (incluant l'état des stocks d'autres espèces capturées par la pêche) - GA2</p>	<p>4 - Minimisation des effets de la pêche utilisant la senne danoise sur l'état du stock de rouget-barbet de roche (espèce principale pêchée par les navires utilisant la senne danoise)</p> <p>5 - Réaliser une veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche (Manche Est), et une application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis</p>
<p>Renforcement du mécanisme de gestion de la pêche - GA3</p>	<p>2 - Changement de gestion : passage d'un TAC raie multi-espèces à un TAC monospécifique raie bouclée (Stratégie) et établissement de règles de contrôle de l'exploitation (RCC) en lien avec ce passage - approche internationale</p> <p>6 - Plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée [système de gestion de la pêche]</p>

Thématique - groupe d'actions (GA)	Actions (numéro - titre)
Assurance de la bonne identification et traçabilité de la raie bouclée de la capture à sa première vente - GA4	7 - Cohérence et suivi d'actions et d'études en cours et, le cas échéant identification et mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la bonne identification et traçabilité des espèces de raies, notamment de la raie bouclée
Informations - communications transversales - GA5	8 - Informations - communications sur la pêcherie (et le FIP) : gestion durable et minimisation des effets sur l'environnement À destination de la filière et du public

Point sur l'engagement des actions (1h45')

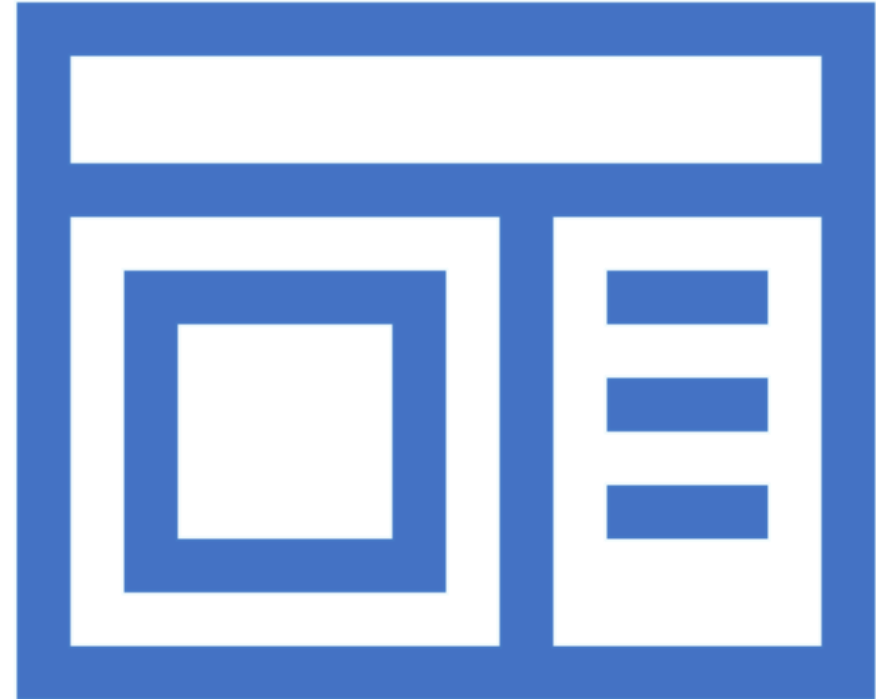
- ▶ Action 1 : STOCK CATEGORIE 1 :
cf. GT spécifique / 16 juin
- ▶ Action 2 : TAC MONOSPECIFIQUE :
cf. GT spécifique / 16 juin
- ▶ Action 3 : ETUDE SURVIE SENNE :
présentation protocole Sumaris
- ▶ Action 4 : ROUGET-BARBET :
action engagée / discussion
- ▶ Action 5 : ENVIRONNEMENT MARIN :
présentation projet IPREM
- ▶ Action 6 : PLAN AMENAGEMENT :
Pour plus tard
- ▶ Action 7 : IDENTIFICATION TRACABILITE :
Présentation des travaux des partenaires
- ▶ Action 8 : COMMUNICATION : Communiqué
de Presse + Communication porteurs &
partenaires

Action 1

- ▶ Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock (5')

Rappel des activités de l'action 1

- ▶ A 1-1 : contribution des OPs au passage de la raie bouclée en cat. 1
- ▶ A 1-2 : analyse de l'état du stock par évaluation analytique
- ▶ A 1-3 : notation de la Pêcheurie selon la méthode d'évaluation des risques - RBF (si absence de points de référence établis en 2024 et 2025)



GT du 16 juin

- ▶ Elaboration “Feuille de route”
Passage en catégorie 1 de la Raie
Bouclée

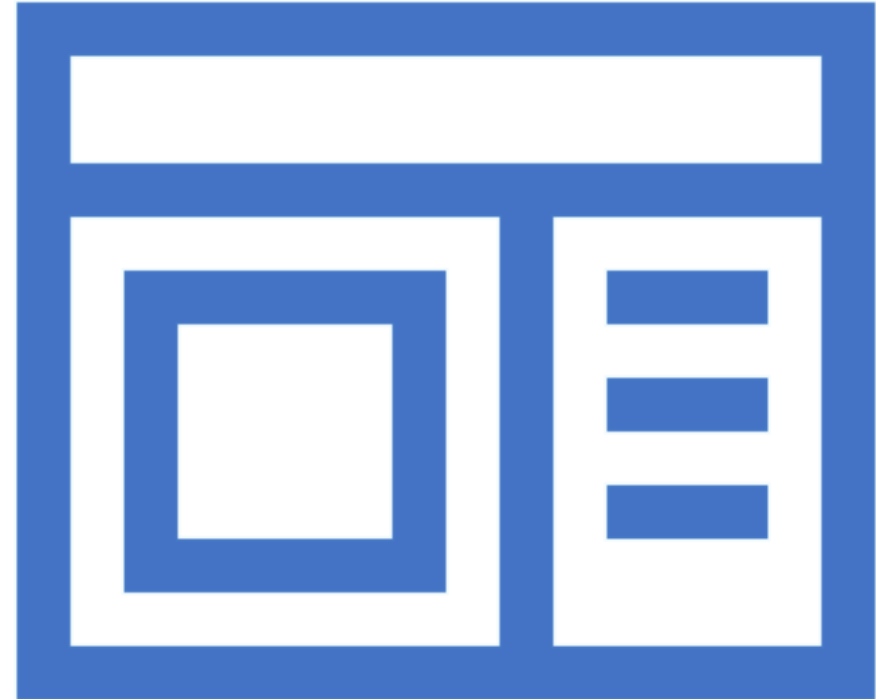
- ▶ Les éléments du plan d'action
- ▶ Infos / Orientations scientifiques
 - ▶ Avis CIEM
 - ▶ ...
- ▶ Les actions à mettre en œuvre
 - ▶ Qui ?
 - ▶ Vers qui ?
 - ▶ Quoi ?
 - ▶ Quand ?
 - ▶ Comment ?

Action 2

- ▶ Changement de gestion :
passage d'un TAC raie
multi-espèces à un TAC
monospécifique raie
bouclée (Stratégie) et
établissement de règles
d'exploitation (5')

Rappel des activités de l'action 2

- ▶ A 2-1 : promotion, identification et mise en place d'une Stratégie « TAC et quotas mono-espèce » raie bouclée" et des RCC liés
- ▶ A 2-2 : suivi de mise en œuvre de la Stratégie
- ▶ A 2-3 : suivi de mise en œuvre des RCC



GT du 16 juin

- ▶ Elaboration “Feuille de route”
TAC monos-pécifique pour la Raie
Bouclée

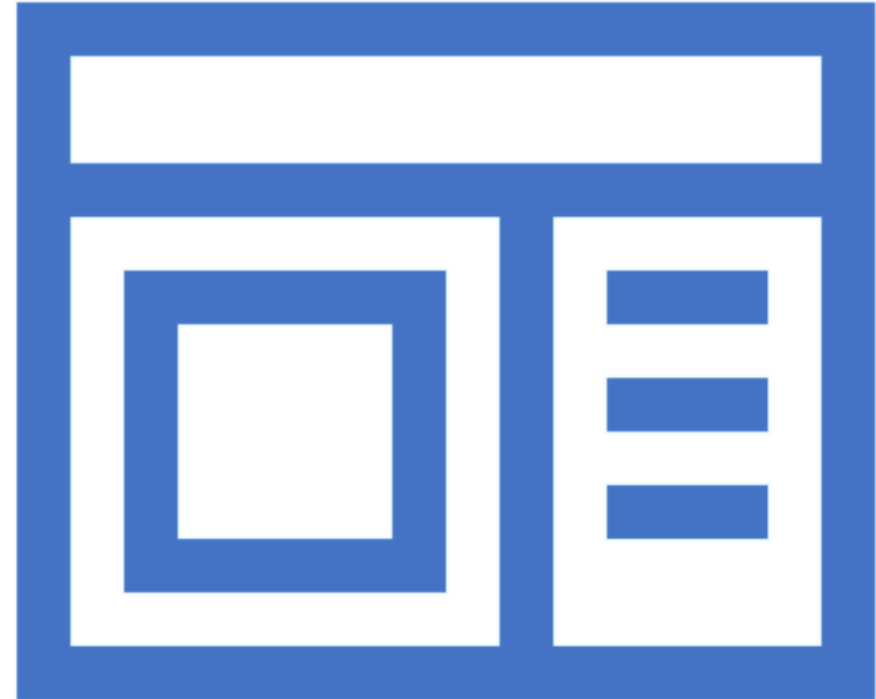
- ▶ Les éléments du plan d'action
- ▶ Infos / recommandations travaux SUMARIS
 - ▶ Limites de taille
 - ▶ TAC
- ▶ Les actions à mettre en œuvre
 - ▶ Qui ?
 - ▶ Vers qui ?
 - ▶ Quoi ?
 - ▶ Quand ?
 - ▶ Comment ?

Action 3

- ▶ Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion (15')

Rappel des activités de l'action 3

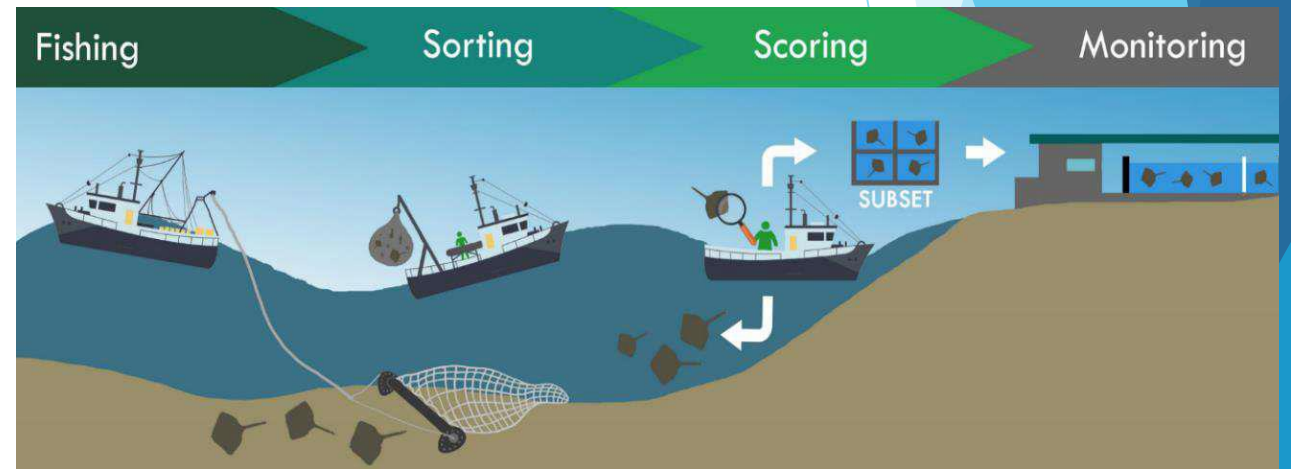
- ▶ A 3-1 : continuation de la série de données de captures et rejets par espèce
- ▶ A 3-2 : estimation des taux de mortalité après rejets par engin de pêche pour la senne danoise



Action 3 - Etude survie senne danoise

Présentation du protocole SUMARIS

- ▶ Objectifs : évaluer / quantifier vitalité et probabilité de survie des raies remises à l'eau en mer (rejets)
 - ▶ Mortalité immédiate (en mer)
 - ▶ Estimation survie des rejets en fonction de la vitalité (à terre)
 - ▶ => Probabilité Totale de Survie
- ▶ Modalités mises en œuvre / Sumaris - WP2
 - ▶ Développement du protocole
 - ▶ Formation des observateurs en mer
 - ▶ Réalisation des études (FR/GB/BE) 2018-2020
 - ▶ Espèces concernées : bouclée, lisse, douce et brunette
 - ▶ Engins concernés : OTB, TBB, GNs (SDN)
 - ▶ Cout global + 300 000€



Indicateurs utilisés- Echelle de vitalité

- ▶ Indicateur semi quantitatif (ISQ)
 - ▶ 4 degrés de vitalité (A à D)
 - ▶ utilisé par BIM et pré-projet SURF (Aglia)

Table 1. Vitality of rays was categorized on-board by using four ordinal scoring classes, ranging from “excellent” (= A) condition to “dead” (= D; following Benoît et al., 2010 Catchpole et al., 2017).

Score	State	Description
A	Excellent	Vigorous body movement; no or minor ^a external injuries only
B	Good	Weak body movement; responds to touching/prodding; minora external injuries
C	Poor	No body movement but can move spiracle opening; minor ^a or major ^b external injuries
D	Dead	No movement of body or spiracle opening (no response to touching or prodding)

- ▶ Raies « scorées » entre affalage et fin de tri

Indicateurs utilisés- RAMP et blessures

- ▶ RAMP :
 - ▶ de 0 à 1 (mort)*

- ▶ Blessures :
 - ▶ de 0 (indemne) à 1

Table 3. Description of the five types of injuries selected for scoring.

Injury type	Description
Bleeding head	Point bleeding and/or bruising of the head
Bleeding body	Point bleeding and/or bruising of the body
Bleeding tail	Point bleeding and/or bruising of the tail
Open wounds	Areas where skin was removed and underlying tissue can be observed
Fin Damage	Areas of the fin that were damaged and/or split

Table 2. Description of the four reflexes selected for scoring. These reflexes were first tested and confirmed among a different sample of captive-held rays to test whether each reflex shows a consistent and unambiguous response among rays that were not acutely stressed from prior fishing capture (Appendix Figure 1).

Reflex	Description	Unimpaired response
Tailgrab*	Gently grab ray by the tip of the tail between thumb and index finger (watch out for any spines)	Actively struggles free and swims away
Spiracles	Look at the opening and closing of the valves inside the spiracles	The spiracles actively open and close
Startle touch	Tap gently but firmly behind the eyes and spiracles using a fingertip	Actively closes and retracts its eyes
Bodyflex	Hold the ray by its anterior end of its disc in a horizontal, plane position, one hand on either side of the mid-line (dorsal side facing up); larger specimens may be supported also by their posterior end	Actively moving its pectoral fins, tail, and body

*The reflex "Tailgrab" was tested on the ray in a seawater-filled reflex test box. The other reflexes were tested above the water.

Échantillonnage et suivi des résultats

▶ Echantillonnage

- ▶ 5 à 10 raies minimum / engin de pêche
- ▶ Toutes raies si <20 ; si > 20 , sélection début, milieu et fin traict/levée
- ▶ 1 traict sur 3 pour score vitalité/ RAMP/ Blessures
- ▶ 2 traicts sur 3 pour composition et mesures biologiques
- ▶ → mortalité immédiate = individus D : score ramp = 1

▶ Suivi à terre = estimation survie de rejets

- ▶ Sous échantillon de raies (sauf D) sélectionnées et scorées, ramenées à terre
- ▶ Suivi en bassin (Nausicaa en FR) et étudiées pendant 21 jours mini

▶ Résultats

- ▶ Probabilité Survie GNs > OTB > TBB
- ▶ SDN entre GNs et OTB ?

Suites à donner

- ▶ Protocole ?
 - ▶ Nombre de senneurs et marées ?
 - ▶ Durées et périodes ?
 - ▶ Taille échantillon ?
- ▶ Observations mer / collecte ?
- ▶ Survie rejets = suivi à terre : Nausicaa ?
- ▶ Suivi scientifique : Ifremer ?
- ▶ Porteur ?
- ▶ Budget ?
- ▶ Financement ?



Photo : Projet Sumaris

Discussion



Ce qui en
ressort

(notes pendant
la réunion)

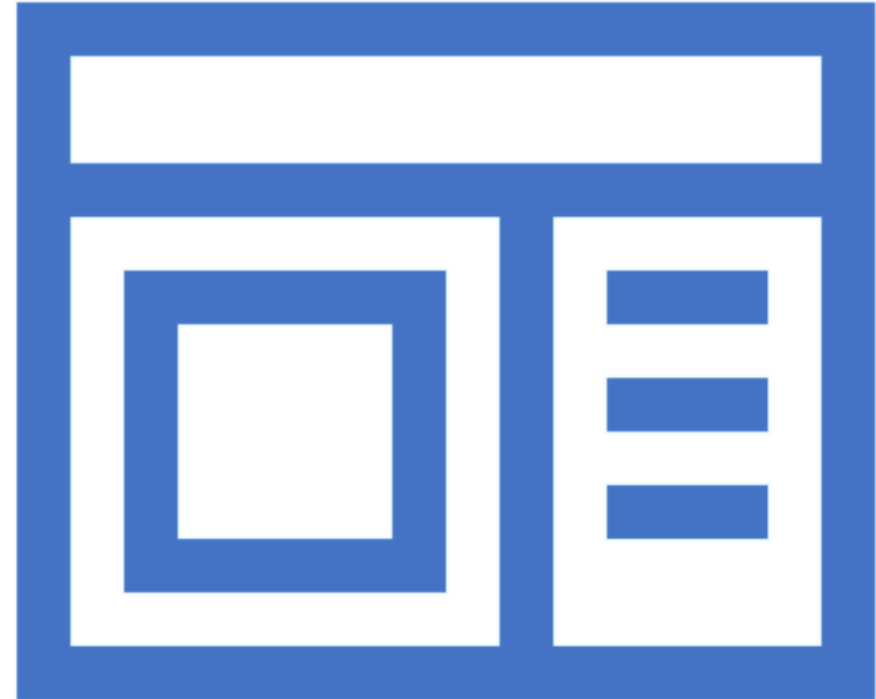
...

Action 4

- ▶ Minimisation des effets de la pêche utilisant la senne danoise sur l'état du stock de rouget-barbet de roche(15')

Rappel des activités de l'action 4

- ▶ A 4-1 : élaboration d'une stratégie de pêche de rouget-barbet de roche; et mise en place d'une stratégie spécifique au sein de la pêcherie afin de ne pas entraver sa reconstitution (avec des preuves), et examen régulier de mesures alternatives
- ▶ A 4-2 : données améliorées / acquisition régulière des données pour soutenir l'efficacité de la stratégie d'exploitation durable du rouget-barbet de roche (à l'échelle de l'UdE « senne danoise »)
- ▶ [A 4-3 : revue de la répartition des espèces primaires et secondaires principales selon le standard MSC - suivi BMT du FIP]



Action 4 - Rouget-Barbet

Action engagée / discussion

- ▶ Saisine DIRM / OPN
- ▶ Suites à donner ?

Discussion



Ce qui en
ressort

(notes pendant
la réunion)

...

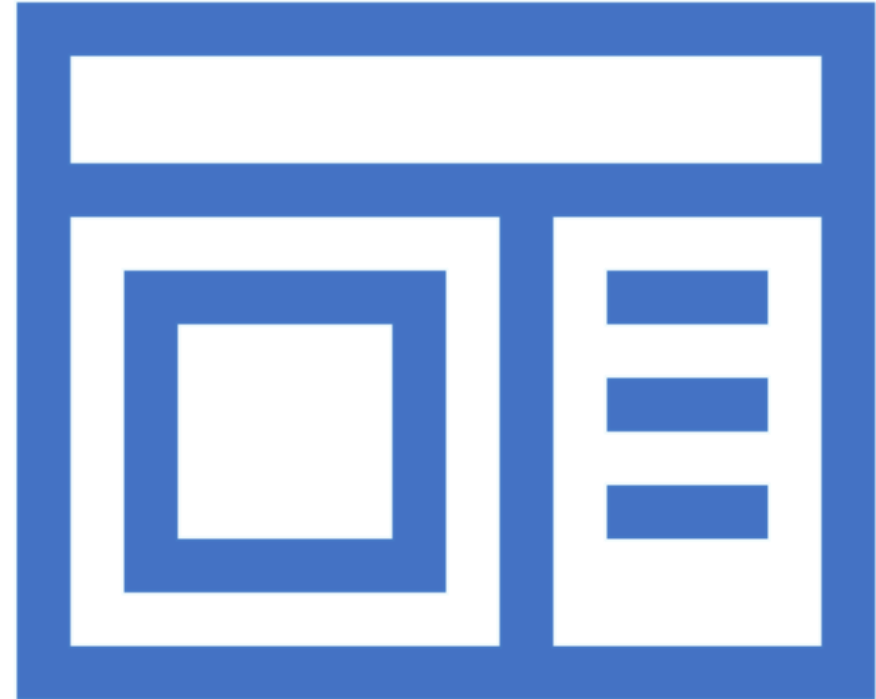
Action 5

- Réaliser une veille sur EMV dans la zone géographique de la pêcherie (Manche Est), et une application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêcherie sur les habitats sensibles lorsque requis(15')
- ▶

Rappel des activités de l'action 5

- ▶ A 5-1 : veille sur l'identification des habitats sensibles (EMV) à la pêche* et des mesures en place ou à mettre en place par la pêche*
- ▶ A 5-2 : lancement et application des mesures spécifiques visant à la réduction de l'impact de la pêche* sur les habitats vulnérables identifiés
- ▶ A 5-3 : « Ridens de Boulogne » - suivi de l'élaboration et de l'entrée en vigueur des règles décidées
- ▶ A 5-4 : « Ridens de Boulogne » - suivi de la bonne mise en œuvre des règles décidées

* Action à mettre en œuvre en identifiant si des différences éventuelles de mesures existantes au sein de « l'Unité d'évaluation » (soit les navires utilisant le chalut et la senne danoise) en Manche Est



Situation sur les ridents de Boulogne depuis fév. 2021 ?

Présentation du projet IPREM, de son champ géographique d'application et de sa situation

Autres initiatives ?

Des veilles de changements réglementaire à venir à prendre en compte par la pêche et leurs acteurs dans leur ensemble ?

Action 5 - Présentation du projet IPREM

IMPACT DES ENGINES DE PECHE SUR LES FONDS MARINS ET RESILIENCE ECOLOGIQUE DU MILIEU

► Champ :

- Géographie : Baie Granville, Manche-Est et Mer du Nord
- Engins de pêche : tous avec focus drague / chalut
- Espèces : toutes avec focus coquille Saint-Jacques et raies

► Objet :

- Rapport bibliographique / effets des engins de pêche sur les fonds marins
 - Caractériser les fonds marins des lieux d'activité des navires de pêche de Normandie
 - Déterminer l'état des connaissances sur la résilience écologique des fonds marins de ce type
- Résumé à l'usage des professionnels de la mer
- Recommandation des thèmes d'études / combler les lacunes de connaissances et/ou atténuer l'impact des engins de pêche
- Réalisation de supports de communication à destination des parties prenantes de la pêche



Action 5 - Présentation du projet IPREM

IMPACT DES ENGINES DE PECHE SUR LES FONDS MARINS ET RESILIENCE ECOLOGIQUE DU MILIEU

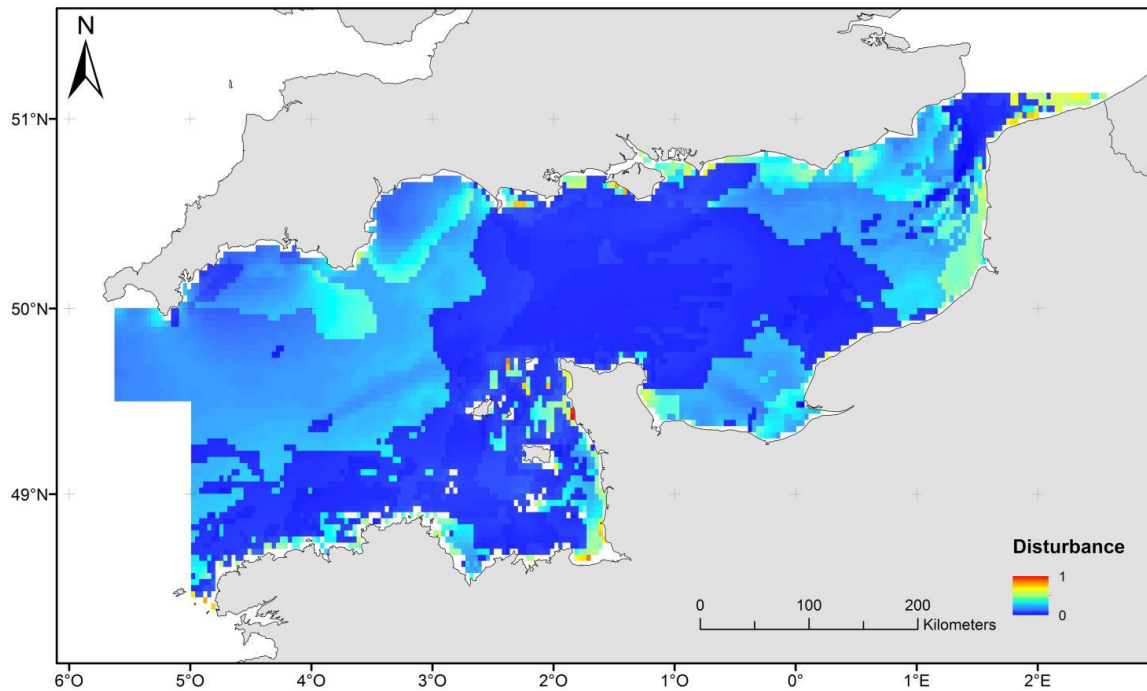
▶ Avancées :

- ▶ Recherches Bibliographiques en cours
- ▶ Synthèse Bibliographiques / fin 2021
- ▶ Fin travaux : 1^{er} semestre 2022

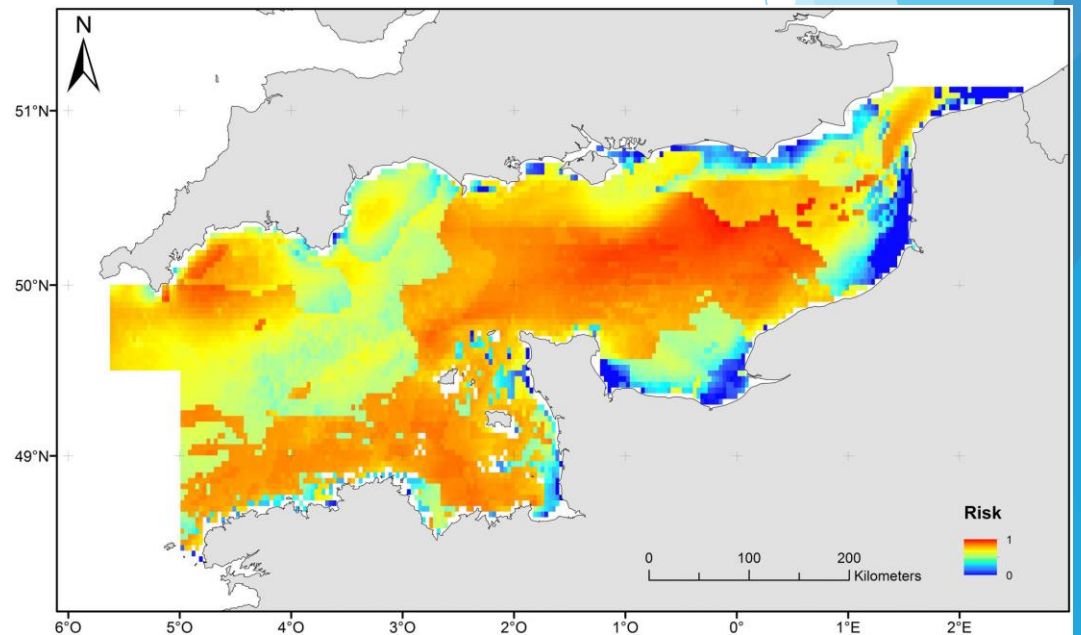
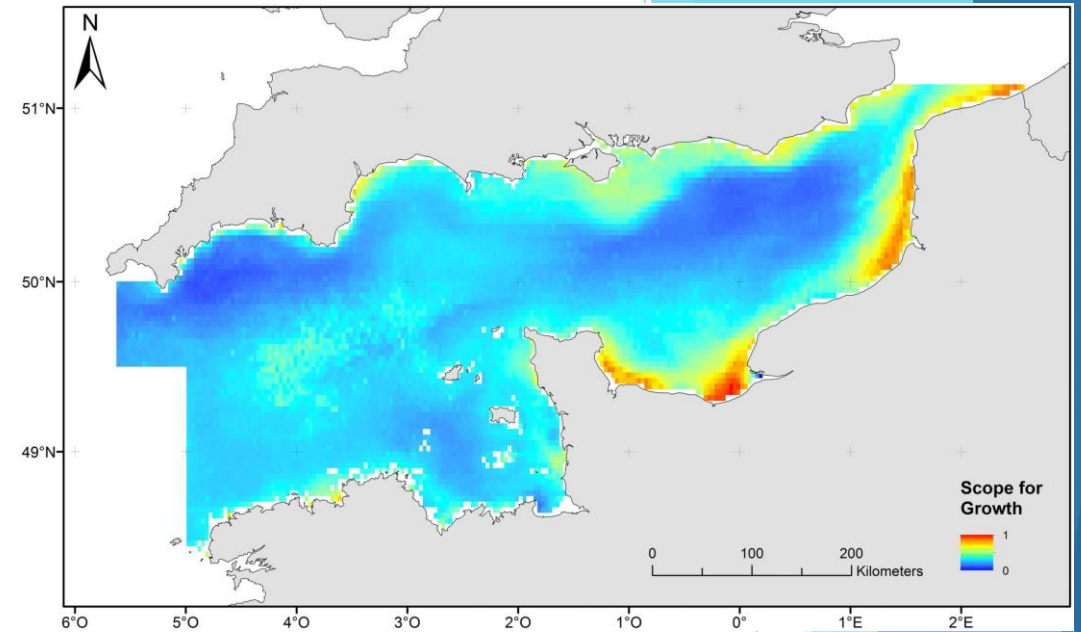
▶ 1^{er} Résultats :

- ▶ Indicateurs d'évaluation de l'impact des engins : cartes d'abrasion
- ▶ Indicateurs d'évaluation de la résistance et/ou résilience des espèces : biomasse, abondance et durée de vie, position dans le substrat, mode alimentation, mobilité, taille, fragilité
- ▶ Perturbations physiques naturelles peuvent conférer des capacités de résistances à l'effort de pêche
- ▶ Sédiments peu grossiers souvent associés à espèces à durée de vie plus courte et plus reproductives

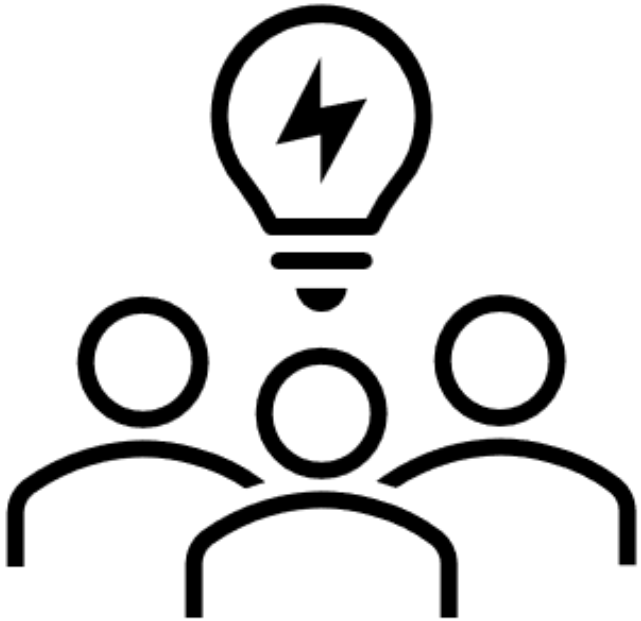
- ▶ Forte correspondance :
 - ▶ Habitats sujets à perturbations naturelles
 - ▶ Capacité de croissance des populations benthiques
 - ⇒ Echelle de risque plus faible
- ▶ A croiser / habitats sensibles + raie bouclée !



Perturbation calculée comme la proportion du cisaillement et la force nécessaire pour déstabiliser les sédiments (Foveau et al., 2017)



Discussion



Ce qui en
ressort, les suites
(notes pendant la
réunion)

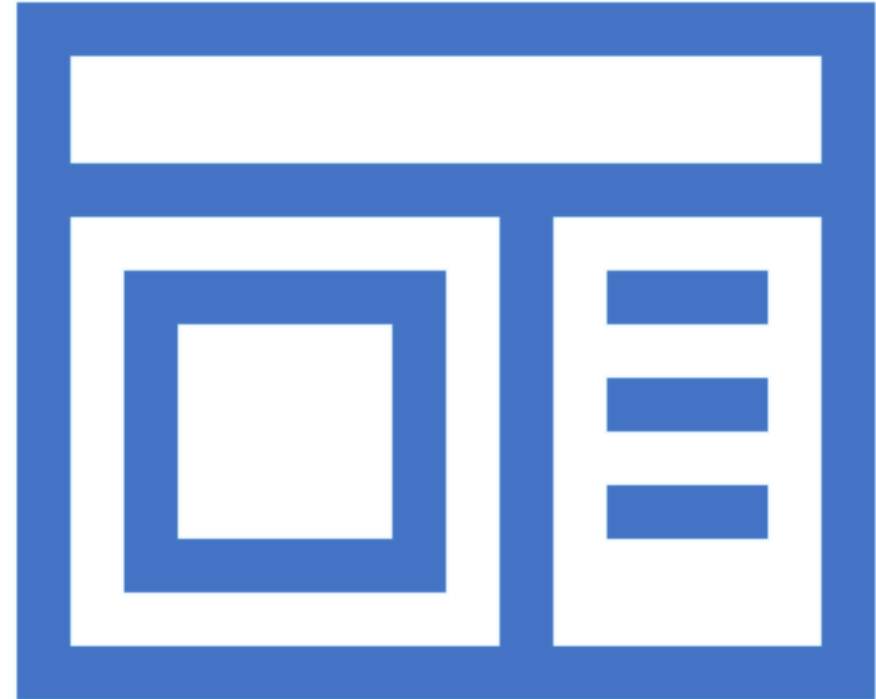
...

Action 6

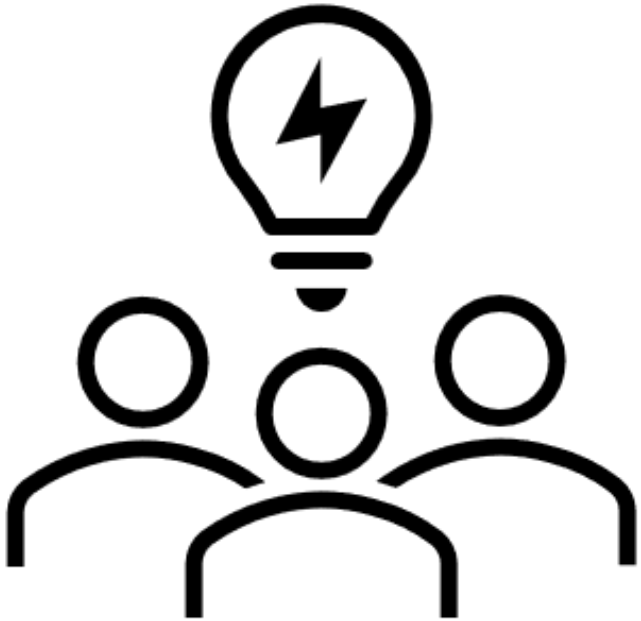
- ▶ Plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée (5')

Rappel des activités de l'action 6

- ▶ A 6-1 : élaboration du plan d'aménagement spécifique
- ▶ A 6-2 : mise en œuvre du plan d'aménagement spécifique



Discussion



Pour
plus tard

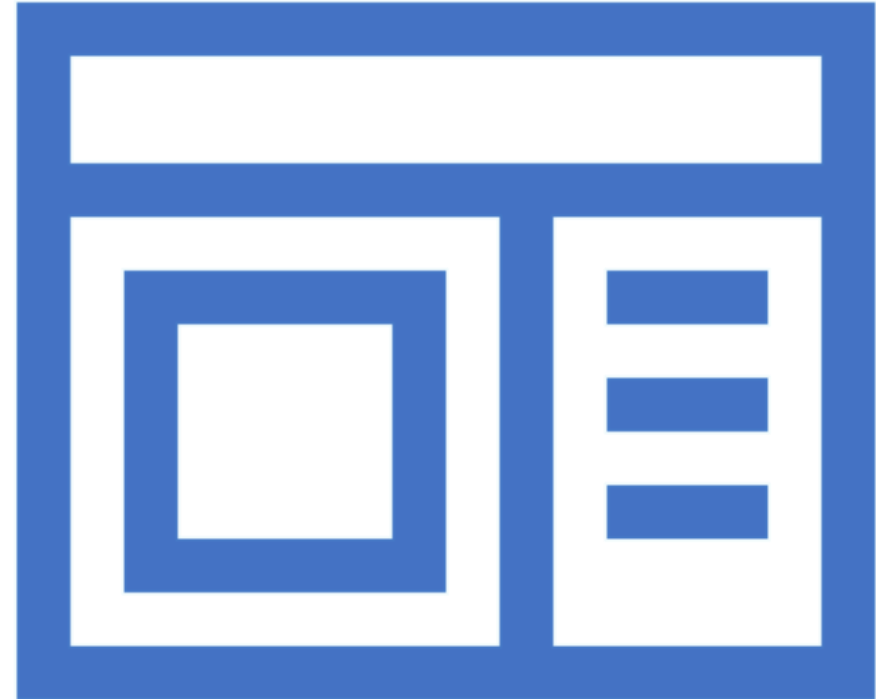
...

Action 7

- ▶ Activités et suivi d'initiatives visant à assurer la **bonne identification et traçabilité des espèces de raies**, notamment de la raie bouclée :
présentation des travaux des partenaires / **identification et traçabilité des raies (15')**

Rappel des activités de l'action 7

- ▶ A 7-1 : veille, revue et coordination-suivi-mise en œuvre d'actions en cours et à identifier le cas échéant
- ▶ A 7-2 : préparation aux exigences de traçabilité [et sociales] MSC



Action 7 - Identification / traçabilité

Présentation des travaux des partenaires

- ▶ APECS :
 - ▶ Guide à l'intention des pêcheurs plaisanciers et des plongeurs - projet Allo Elasma.2010
 - ▶ Fiches d'Identification des raies étudiées - projet RECOAM.2014
 - ▶ fiche espèce raie bouclée - programme CapOeRa
- ▶ CRPMEM Normandie : Réglementation RAIES et REQUINS en Manche Est et Manche Ouest.2016
- ▶ OPN/NFM :
 - ▶ Grilles d'identification Raies.2015-2016
 - ▶ Recueil des règles de mise en marché des espèces. 2021
- ▶ FROM NORD SUMARIS : les 6 principales espèces de raies en Manche -Mer du Nord.2018
- ▶ CNPMMEM : Principales espèces de raies soumises à la réglementation.2021



Les supports réalisés / APECS - 2010...

► Publics : Grand-Public, plaisanciers et plongeurs

LES RAIES

RAIE FLEURIE *Raja flemingii*
Oceller noirs et jaunes caractéristiques sur chaque pectorale.

RAIE DOUCE *Raja montagui*
Souvent ébauchée d'ocelle sur chaque pectorale.

TORPILLE MARRÉE *Torpedo marmorata*
Forme arrondie caractéristique.

RAIE BOUCLÉE *Raja clavata*
Colorations très variables d'un individu à l'autre.

RAIE BLANCHE *Rostroraja alba*
4 points noirs apparents de part et d'autre du museau.

RAIE MELEE *Raja microocellata*
Lignes claires plus ou moins visibles dont certaines sont parallèles aux bords de l'aile.

RAIE BRUNETTE *Raja undulata*
Bandes noires sinuées caractéristiques.

RAIE LISSE *Raja brachyura*
Petits points noirs présents jusqu'au bord de l'aile.

POCHETEAU GRIS *Dipturus batis* (*dipturus cf. intermedia*)
Les ombres.

POCHETEAU GRIS *Dipturus batis* (*dipturus cf. flossada*)
Les épines sur la queue sont dirigées vers la tête.

LES OEUF DE RAIES
Petits sacs de forme rectangulaire avec une corne à chaque extrémité, ils peuvent être observés en plongée ou être pris dans les filets. Ces oeufs de raies sont aussi des indices de présence qu'il est intéressant de signaler.

*Sous le même nom, se cachent en réalité 2 espèces distinctes révélées grâce à la génétique. Ces deux espèces ont été provisoirement nommées *Dipturus cf. flossada* et *Dipturus cf. intermedia* par les scientifiques.

RAIE BOUCLÉE

Raja clavata
Thornback ray

Carène latérale

Cornes supérieures et inférieures de même taille et courtes

Capitulum rectangulaire purpuré presque carré

Longueur max = 130 cm (souvent entre 90 et 100 cm)^{2,3}

Nombre moyen de capsules collectées par plage

25% de la collecte nationale

180 000 capsules

Description des échouages

Echouages très importants en Manche Est et importants à l'Ouest et au Sud de la Bretagne. Très peu d'échouages de la Loire-Atlantique jusqu'aux Premiers Atlantiques, à l'exception d'une zone dans l'Estuaire de la Gironde.

Ne pas confondre ces deux capsules !

• Capsules de formes similaires
• La capsule de raie ébauchée est presque deux fois plus petite que celle de raie bouclée
• Attention : la raie ébauchée n'est présente qu'en Méditerranée !

RAIE BOUCLÉE

Raja clavata
Thornback ray

Raie benthique

Museau court

Petits points noirs sur le dos

Face ventrale blanche, avec les bords souvent grisâtres

Queue avec alternance de bandes sombres et claires

Face dorsale avec des couleurs extrêmement variables d'un individu à l'autre

Longueur max = 130 cm (souvent entre 90 et 100 cm)^{2,3}

Taille à maturité sexuelle (L50)

Variations entre les mâles et les femelles et en fonction des secteurs géographiques.⁴

	♀ (cm)	♂ (cm)
Répartition globale ⁴	61 - 79	58 - 68
Mer du Nord ⁵	77,1	67,9
Mer d'Irlande ⁶	71,8	65,7

Reproduction

Mode : oviparité

Ponte : de février à septembre, pic en mai et juin. Autour de 100 à 150 oeufs/femelle/an^{2,7,8}

Développement de l'embryon dans la capsule : 4 à 5 mois⁹

Taille à l'éclosion : 11 à 14 cm⁹

Fiche d'identification des raies étudiées dans le cadre du projet RECOAM

Réalisé par l'Association Pour l'Etude et la Conservation des Séliciens (crédit photo : Samuel IGLESIAS - MNHN)

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Raie brunette	<i>Raja undulata</i>	Raie méele	<i>Raja microocellata</i>
Raie lisse	<i>Raja brachyura</i>	Raie douce	<i>Raja montagui</i>

Bandes noires sinuées caractéristiques

Horizontaux points blancs

100 cm

Lignes claires plus ou moins visibles dont certaines sont parallèles au bord de l'aile et points blancs

Trois petits yeux

90 cm

Petits points noirs présents jusqu'au bord de l'aile

120 cm

Deux points clairs souvent présents

80 cm

Points noir + développés (parfois absents) ne touchant pas le bord des ailes

Souvent ébauchée d'ocelle sur chaque pectorale

Habitat

Espèce benthique, sur tous types de fonds, meubles ou durs.²

Zone côtière du plateau continental. Souvent dans les 60 premiers mètres de profondeur (jusqu'à 300m, voire 700m en Méditerranée).^{2,3,8}

Régime alimentaire

Différences observées selon les zones géographiques, les saisons et la taille des individus.

Alimentation basée principalement sur les crustacés et les poissons.¹⁰

Statut de conservation UICN

(liste rouge Union internationale pour la Conservation de la Nature)

NE DD LC NT VU EN CR EX EW

France (2013)¹² Europe (2015)¹³

Tendance de la population

France (2013)¹² Europe (2015)¹³

Réglementation de la pêche pour les eaux françaises

Pêche de loisir autorisée.

Pêche professionnelle réglementée¹¹ :

- Zones CIEM 4c, 7d-e, 7h, 8a-d : Total admissible de capture (TAC) global raies (conditions détaillées dans le règlement UE 2020)

Cratères de vulnérabilité

taille à maturité sexuelle élevée, manque de connaissances.

Références :

- 1 - APECS Guide identification capsules (2012),
- 2 - Serra et al. (2010), 3 - Loutry (2002),
- 4 - Serra-Pereira et al. (2011), 5 - Walker (1999),
- 6 - Callaghan et al. (2004), 7 - Du Buit (1968),
- 8 - Du Buit (1974), 9 - Ellis & Shackley (1995),
- 10 - Saglam & Basiscan (2008), 11 - Règlement (UE) 2020/1231 du conseil du 27/01/20 établissant pour 2020 les possibilités de pêche pour [...], 12 - UICN France 6, MNHN (2013), 13 - Ellis et al. (2016)

Contact : Association Pour l'Etude et la Conservation des Séliciens (APECS) BP 51161 - 23211 BREST CEDEX 1 asso@apecs.org Tel : 02 99 05 40 38 / 06 77 59 59 63

Les supports réalisés / CRPM - 2016

- Public : Pêcheurs professionnels de Normandie

Principales espèces de RAIES en Manche



RAIE BRUNETTE

(*Raja undulata*)

Code FAO : RJU

Taille maximale : 100 cm
 Nombreux points blancs
 Bandes noires ondulées caractéristiques



RAIE BOUCLÉE

(*Raja clavata*)

Code FAO : RJC

Taille maximale : 120 cm
 Sur la queue, bandes sombres en alternance avec des bandes claires



RAIE LISSE

(*Raja brachyura*)

Code FAO : RJH

Taille maximale : 120 cm
 Dos entièrement recouvert de nombreux points noirs atteignant de bord des ailes



RAIE MÊLÉE

(*Raja microocellata*)

Code FAO : RJE

Taille maximale : 90 cm
 Lignes claires plus ou moins visibles dont certaines sont parallèles aux bords de l'aile

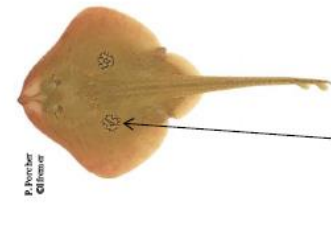


RAIE DOUCE

(*Raja montagui*)

Code FAO : RJM

Taille maximale : 80 cm
 Dos recouvert de nombreux points noirs ± développés (parfois absents) n'atteignant pas le bord des ailes



RAIE FLEURIE

(*Leucoraja naevus*)

Code FAO : RJN

Taille maximale : 70 cm
 Ocelles noires et jaunes caractéristiques sur chaque pectorale



Mise à jour : janvier 2016

Réglementation RAIES et REQUINS en Manche Est (VIId) et Manche Ouest (VIIe)

Source : Règlement (UE) 2016/72 du Conseil du 22 janvier 2016



Se référer aux fiches d'identification pour éviter les confusions d'espèces

Codes FAO pour la déclaration séparée des raies dans les Log Book et Fiches de Pêche :

ESPÈCES	CODE FAO
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>)	RJC
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>)	RJH
Raie douce (<i>Raja montagui</i>)	RJM
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>)	RJN
Raie circulaire (<i>Raja circularis</i>)	RJI
Raie chardon (<i>Raja fullonica</i>)	RJF
Autres espèces de raies	SRX

Principales espèces INTERDITES :

Les captures de ces espèces doivent être rapidement remises à la mer

- Requins :**
- Requin-taupo commun (*Lamna nasus*)
 - Aiguillat commun (*Squalus acanthias*)
 - Hâ (*Galeorhinus galeus*) **pêché à la palangre**
 - Requin pelerin (*Cetorhinus maximus*)
 - Ange de mer (*Squatina squatina*)

- Raies :**
- Raie brunette (*Raja undulata*) **hors pêche expérimentale**
 - Raie mêlée (*Raja microocellata*)
 - Raie blanche (*Raja alba*)
 - Pocheteau gris (*Dipturus batis*)
 - Pocheteau norvège (*Dipturus nidarosiensis*) uniquement en VIIe
 - Raie radiée (*Amblyraja radiata*) uniquement en VIId

Mise à jour : janvier 2016



Les supports réalisés / OPN-NFM - 2015/21

- Publics : Pêcheurs professionnels / Criées / Mareyeurs de Normandie + élèves LMA CH



GRILLE D'IDENTIFICATION RAIES

Nom commun	RAIE BOUCLÉE	RAIE BRUNETTE	RAIE DOUCE	RAIE FLEURIE	RAIE LISSE	RAIE MÊLÉE
Nom scientifique	<i>Raja clavata</i>	<i>Raja undulata</i>	<i>Raja montagui</i>	<i>Leucoraja naevus</i>	<i>Raja brachyura</i>	<i>Raja microocellata</i>
Noms locaux	Raie grise	Raie fleurie, raie fleur	Raie blanche	Raie lune, raie japonaise	Raie blanche	Raie terre, raie verte
Code FAO	RJC	RJU	RJM	RJN	RJH	RJE
Taille mini capture	45 cm	78 cm	45 cm	45 cm	45 cm	45 cm
Taille / Poids maximum	115 cm / 10-12 kg	100 cm / 6-7 kg	80 cm / 5-6 kg	72 cm / 5-6 kg	125 cm / 15-20 kg	90 cm / 6-7 kg
Photo						
Caractères distinctifs	Taches sombres et claires sur la queue et présence de grosses épines recourbées sur le dos et le ventre.	Dos constituée de bandes sombres plus ou moins ondulées et de taches blanches .	Nombreux points noirs (plus ou moins gros) n'atteignant pas le bord des ailes .	Présence sur chaque aile d'une tache arrondie dont le centre et le tour sont de couleur différente (noir/jaune).	Dos entièrement recouvert de nombreux points noirs (plus ou moins petits) jusqu'au bord des ailes .	Lignes claires plus ou moins parallèles aux bords des ailes.

RAIE BOUCLÉE <i>Raja clavata</i>			RAIE BRUNETTE <i>Raja undulata</i>			RAIE DOUCE <i>Raja montagui</i>		
	Q			Q			Q	
Code FAO RJC	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RJU	Taille mini 78 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RJM	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10		> 5 kg	T10		> 5 kg	T10		> 5 kg
T20		3 à 5 kg	T20		3 à 5 kg	T20		3 à 5 kg
T30		1 à 3 kg	T30		1 à 3 kg	T30		1 à 3 kg
T40		0.3 à 1 kg	T40		0.3 à 1 kg	T40		0.3 à 1 kg
T40 (OPN)			T40 (OPN)			T40 (OPN)		
0.3 à 1 kg			0.3 à 1 kg			0.3 à 1 kg		
RAIE FLEURIE <i>Raja naevus</i>			RAIE LISSE <i>Raja brachyura</i>			RAIE MÊLÉE <i>Raja microocellata</i>		
	Q			Q			Q	
Code FAO RJN	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RJH	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g	Code FAO RJE	Taille mini 45 cm	Poids mini 300 g
Calibres commerciaux			Calibres commerciaux			Calibres commerciaux		
T10		> 5 kg	T10		> 5 kg	T10		> 5 kg
T20		3 à 5 kg	T20		3 à 5 kg	T20		3 à 5 kg
T30		1 à 3 kg	T30		1 à 3 kg	T30		1 à 3 kg
T40		0.3 à 1 kg	T40		0.3 à 1 kg	T40		0.3 à 1 kg
T40 (OPN)			T40 (OPN)			T40 (OPN)		
0.3 à 1 kg			0.3 à 1 kg			0.3 à 1 kg		

Source textes : Les poissons de mer des pêches françaises - J.C. Quéro, J.J. Vayne – IFREMER
Grille disponible auprès de Normandie Fraîcheur Mer
10, avenue du général De Gaulle, BP 27 14520 Port-en-Bessin - tél : 02 31 51 21 53 / fax : 02 31 51 21 52 - mail : lettre@nfm.fr - www.nfm.fr

NE PAS CONFONDRE







Crédit photos : NFM, SMEL, IFREMER, CRPM-BN

PECHE INTERDITE EN VILLE

Les supports réalisés / From-Sumaris - 2018

- Publics : Pêcheurs professionnels
Observateurs (étude survie)

Les 6 espèces principales de raies en Manche-Mer du Nord

<p>RJC Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> Bandes alternées claires et sombres sur la queue. Rangées médianes de 25 à 50 grosses épines. Peau rugueuse. Grande diversité de couleurs et de motifs. 	<p>RJU Raie brunette (<i>Raja undulata</i>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> 1 à 3 rangées médianes de 20-55 épines. Bandes sombres et ondulées bordées par des rangées de taches blanches.
<p>RJH Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> Peau lisse. Taches s'étendant jusqu'au bord des nageoires pectorales. Large tache claire souvent présentes. Rangée médiane de 40-45 épines dorsales, pouvant être discontinue. 	<p>RJM Raie douce (<i>Raja montagui</i>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> Peau lisse. Ocelles souvent présentes. Rangée médiane de 20-50 épines dorsales. Petites taches foncées n'atteignant pas le bord des ailes.
<p>RJN Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> Un triangle d'épines autour des yeux. Un large ocelle noir et jaune sur chaque aile. 	<p>RJE Raie mûlée (<i>Raja microcellata</i>)</p>  <ul style="list-style-type: none"> Petits yeux avec des épines au-dessus. Queue légèrement plus courte que le corps. Bandes blanches parallèles aux bords des ailes.




Comment manipuler les raies ?

Comment les tenir ?



Placer une main à la base de la queue et l'autre sous son museau.





Pour les grandes raies, utiliser les deux mains, chacune tenant une nageoire pectorale.



NE PAS tenir les raies par leur queue ou leurs fentes branchiales afin d'éviter de les endommager ou de vous blesser.

Comment les stocker ?



Garder les raies séparées en évitant de les empiler, de façon à limiter qu'elles se blessent avec les épines dorsales d'une autre.





Garder les raies à l'ombre en les plaçant dans un bassin d'eau de mer fraîche. L'objectif est de les maintenir les plus humides possible.

- NE PAS** blesser les raies.
- NE PAS** laisser les raies sur une surface dure et sèche pouvant entraîner des dommages aux organes.
- NE PAS** poser les raies sur leur face dorsale, cela peut endommager la couche de muqueuse qui les protège contre les infections.

Comment les relâcher ?





Relâcher les raies le plus rapidement possible, en les tenant le plus près de la surface avec le museau en avant.











Les supports réalisés / CNPM-Ministère-MNHN- 2021


Publics : Pêcheurs professionnels



Principales espèces de raies soumises à réglementation · 2021



Les captures sont déclarées séparément avec les codes FAO spécifiques des espèces dans le cadre des quotas « Rajiformes ».


Utiliser le code DIS dans le cadre des exemptions de survie · Manipuler en suivant les préconisations


Raie bouclée *Raja clavata* **RJC**

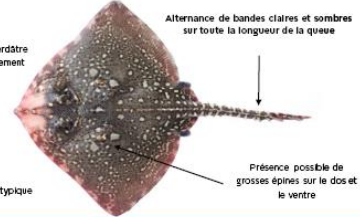

 Autorisée dans toutes les divisions sauf 3a
 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale rugueuse

 Dos gris brun à brun verdâtre
 Les motifs varient fortement suivant les individus

 120 cm max.

 Aucune sauf individu atypique


 Alternance de bandes claires et sombres sur toute la longueur de la queue
 Présence possible de grosses épines sur le dos et le ventre

Raie fleurie *Leucoraja naevus* **RJN**


 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale lisse

 Dos ocre brun
 Faible variation de coloration, des taches symétriques peuvent apparaître sur tout le corps

 70 cm max.

 Aucune


 Tache caractéristique marbrée de jaune sur fond noir

Raie chardon *Leucoraja fullonica* **RJF**


 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale rugueuse


 Dos gris verdâtre
 4 à 5 bandes sombres transversales chez les jeunes

 120 cm max.

 Raie mêlée
 Raie circulaire


 Museau proéminent portant plusieurs épines (chardon)
 Deux rangées d'épines sur la queue

Raie circulaire *Leucoraja circularis* **RJI**


 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale rugueuse partois lisse sur le centre des ailes


 Dos brun rougeâtre
 Les taches blanches peuvent être peu nombreuses et petites


 120 cm max.


 Raie chardon



 Taches blanches disposées symétriquement sur les ailes
 Museau court sans longues épines


Raie douce *Raja montagui* **RJM**

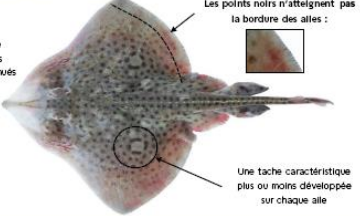

 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale lisse


 Dos brun foncé à beige
 Les points et les taches peuvent être très atténués

 80 cm max.


 Raie lisse



 Les points noirs n'atteignent pas la bordure des ailes :
 Une tache caractéristique plus ou moins développée sur chaque aile

Raie lisse *Raja brachyura* **RJH**

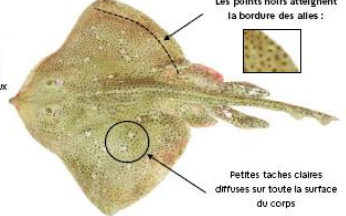

 Autorisée dans toutes les divisions sauf 2a
 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale lisse

 Dos brun foncé à beige
 Les points clairs et foncés peuvent être très atténués, plus gros et moins nombreux

 120 cm max.

 Raie douce


 Les points noirs atteignent la bordure des ailes :
 Petites taches claires diffusées sur toute la surface du corps

Raie mêlée *Raja microocellata* **RJE**


 Autorisée dans les divisions 3a, 7f-g, 7d et sous-zones 8 et 9
 Taille minimale de capture = 45 cm

 Face dorsale partiellement rugueuse

 Dos gris brun à brun verdâtre
 Les points clairs et les bandes peuvent être très atténués

 85 cm max.

 Raie chardon si les bandes sont atténuées


 Longues bandes blanchâtres parallèles aux bords des ailes

Raie brunette *Raja undulata* **RJU**


 Autorisée dans les divisions 2a, 3a, 7d-e et sous-zones 4, 8 et 9
 Taille minimale de capture = 78 cm

 Face dorsale rugueuse sauf sur le centre des ailes

 Dos brun jaunâtre
 Faible variation de coloration

 100 cm max.

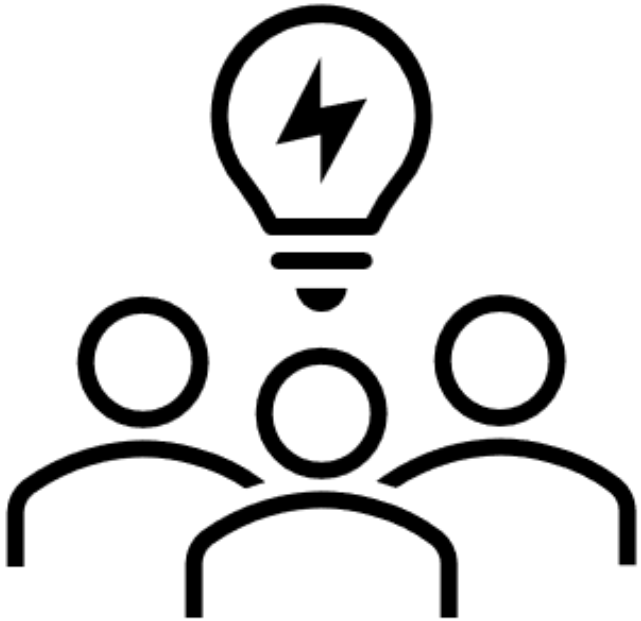
 Raie mêlée


 Bandes striées sombres bordées de petits points blancs
 Points blancs éparés sur l'ensemble du corps

Dessiné : sebastienm@min.fr, photographes : © S. Maye/MNHN

Dessiné : sebastienm@min.fr, photographes : © S. Maye/MNHN

Discussion



Ce qui en ressort
/ les suites

(notes pendant
la réunion)

...

Action 8

- ▶ Communication

Présentation du communiqué de
Presse

Communication partenaires(15')

Action 8 - Communication

- ▶ Communiqué de Presse
- ▶ Parution / 16 juin
 - ▶ OPN + FROM Nord : Site Internet
 - ▶ NFM : Site Internet + Facebook
- ▶ Diffusion / 16 juin
 - ▶ NFM : Presse Pro + Gd Public
 - ▶ WWF : Media cibles économie de la mer, océans, presse régionale
 - ▶ MSC : Relai réseaux



Lancement d'un projet d'amélioration de la pêche de raie bouclée en Manche Est



Les organisations de producteurs OPN et FROM Nord et le WWF France annoncent le lancement d'un projet d'amélioration de la pêche de raie bouclée en Manche Est.

D'une durée de cinq ans, ce projet a pour ambition de répondre aux exigences du référentiel de certification de l'écolabel "Pêche Durable MSC", via la conduite d'actions en faveur de :

- l'amélioration des connaissances du stock de raie bouclée en Manche Est;
- la minimisation des effets de la pêche sur les écosystèmes;
- le renforcement du mécanisme de gestion de la pêche;
- l'assurance de la bonne identification et traçabilité de la raie bouclée sur l'ensemble de la filière.

En amont de ce projet, une pré-évaluation MSC de la pêche réalisée en 2019, a mis en avant les difficultés posées par la gestion plurispécifique des raies en Manche Est et recommande la réalisation d'une évaluation analytique du stock. En effet, depuis 2009 un TAC³ unique pour les stocks de raies est alloué en Manche et Mer du Nord (sous zone 4 et division CIEM 3a, 3b et 7d)^{4,5}. Cependant, ces stocks présentent des disparités avec une augmentation de l'indice de biomasse de raies bouclées depuis 2011^{4,6}, pour atteindre en 2018 une biomasse relative jusqu'à trois fois supérieure à celle des autres espèces⁶. Sur la période 2013-2016, la raie bouclée représente 80% des débarquements internationaux de rajidés en Manche Est. Ainsi, ce TAC "toutes raies" ne garantit pas que les opportunités de pêche soient en adéquation avec l'état du stock de raies bouclées.

Les enjeux poursuivis dans le cadre de cette initiative sont donc étroitement liés au cadre de gestion communautaire et au suivi scientifique de cette espèce. Aussi, le projet d'amélioration de la pêche entend créer un espace de concertation entre les différentes parties prenantes (gestionnaires, industriels, scientifiques, ONG, financeurs ...).

D'ici deux semaines, des informations détaillées sur les partenaires, les objectifs, et les avancées du projet seront disponibles en ligne sur [FisheryProgress](#)⁸. Cette plateforme internationale est utilisée pour rendre le suivi et l'avancement des projets d'amélioration de pêcheries efficaces, cohérents et fiables, à la fois pour les porteurs, les parties prenantes et les entreprises impliquées dans la commercialisation de raies bouclées.

A noter : ce communiqué de presse, le protocole d'accord entre le FROM Nord, l'OPN et le WWF France ainsi que le plan d'action du projet d'amélioration de la pêche sont déjà accessibles sur les sites Internet de :

<http://www.fromnord.fr/>
<https://www.pecheurs-normands.fr/>
<https://www.normandiefraicheurmer.fr/>

Discussion



Ce qui en ressort
/ les suites

(notes pendant
la réunion)

...

Conclusion du COPIL 1

- ▶ Résumé des discussions de la session
- ▶ GTs du 16 juin : Actions 1 et 2
- ▶ Un compte rendu des deux sessions sera mis à disposition des participants



Merci pour votre implication !

Comité de Pilotage Partenaires / Lancement - 14 juin 2021



FROM
NORD

POSEIDON
AQUATIC RESOURCE MANAGEMENT

